

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



Dans ce numéro :

Histoire d'un Scoop au hasard des années (suite)	2
Remboursements des frais des bénévoles	3
Protection des données personnelles des adhérents	3
La règle des 4 P	3
Rémunération des bénévoles	3
Les fonds de développement associatif	4
Déclaration des manifestations sportives	4
L'Equipe en perte de vitesse	4
Roland Garros : Suite du feuilleton sans fin	4
Vivre ensemble	5
Après la gloire, l'enfer	5
UECT : Assemblée générale à Ivry sur Seine	5
Jeux Olympiques 2024 : La candidature de Paris fait son chemin	6
Qatar 2022	6
CIO : Vers une révolution culturelle	7
Football : Mondial féminin 2019 en France	7
Dopage : Continuité et déballage	7
Assemblée générale du CDOS du Val de Marne	7
Echos 94	8

L'imagination associative

Un ancien Ministre de la ville, Jean-Louis Borloo, avait déclaré, fort à propos, que les associations étaient des formidables laboratoires d'idées, déclaration à laquelle je souscris. Les idées sont le carburant du moteur des actions associatives car elles s'affranchissent des contraintes administratives dans une société qui traverse une crise hélas paralysante pour l'innovation, même si ce n'est pas une généralité.

Dès lors ce sont souvent des dirigeants bénévoles, un brin utopiques, à qui l'on reproche de ne pas avoir toujours les pieds sur terre qui en sont imaginatifs... A leurs détracteurs je réponds simplement que c'est préférable que d'avoir les pieds englués dans une glaise de préjugés et d'inertie...

Durant mon parcours associatif, j'ai pu constater qu'il existe bien des associations qui fourmillent d'idées, surtout quand elles manquent de moyens. C'est souvent quand elles sont le dos au mur qu'elles savent dépasser les contraintes, inventer de nouvelles gouvernances économiques et administratives consenties librement.

La flexibilité par exemple de l'emploi, dont on ne cesse de nous vanter les vertus, il y a bien longtemps que des associations l'ont mise en place dans un modèle social qui ne repose pas que sur une logique purement économique.

Cette mobilité de l'emploi, de mutualisation est une des forces associatives qui ne va nullement à l'encontre de la promotion des salariés. Le tutorat, il est pratiqué naturellement, il s'impose car c'est la base déjà du bénévolat qui transmet son savoir et ses valeurs aux nouveaux qui sont comme des apprentis en formation, ce principe est appliqué aussi aux salariés.

L'emploi est porteur de sens au sein d'une équipe où se côtoient bénévoles et employés qui travaillent sur des projets partagés, c'est un gage de succès quand ce n'est pas le cas, alors on voit des signes qui ne trompent pas, méfiance et confrontation.

Dans une hiérarchie démocratique, les chefs s'imposent naturellement, je le sais de par déjà mon expérience associative, ainsi qu'au sein d'entreprises. J'ai des exemples encore en tête où des employés ont contribué au redressement d'une entreprise, leurs engagements associatifs les ont aidés sans pour autant déstabiliser le chef... Bien au contraire de nouveaux liens se sont tissés.

Je redis à nouveau que les associations fourmillent d'idées, même les plus folles pour certaines. Les pouvoirs publics doivent renforcer le dialogue avec ces troublions qui ont des visions débordantes de promesses d'avenir, elles ont besoin que l'on les écoute, que l'on leur fasse un plus confiance pour avoir des espaces d'expérimentation.

Une nouvelle articulation entre les politiques publiques et les associations est nécessaire, elle sera fertile si on sait croiser les actions. On s'aperçoit que déjà divers acteurs associatifs coopèrent naturellement sur des projets partagés et transversaux, sans toujours avoir besoin de directives contraignantes et paralysantes.

Nous sommes dans une période, où plus que jamais, on doit protéger l'initiative associative qui est une source intarissable de propositions innovantes, elles ne doivent pas devenir un palliatif aux politiques publiques, seulement un partenaire respecté et consulté.

Histoire d'un Scoop au hasard des années (suite)

Numéro 177, février 2008

VOUS AVEZ DIT REFORME

« L'Etat veut adopter rapidement un train de mesures pour changer notre société, le rapport ATTALI, en énumère beaucoup, ce n'est pas le premier rapport de ce genre, qui a déjà été présenté, les parlementaires demandent de légiférer sur les propositions, c'est le rôle d'un parlement.

De notre côté, il semble évident que nous devons aussi réfléchir aux propositions qui peuvent avoir une incidence sur notre fonctionnement et notre rôle au sein de notre société. Cette réflexion doit être initiée par le CNOSF, qui ne peut pas se contenter de préserver ses propres intérêts, en ignorant ceux des CROS et des CDOS et de l'ensemble du mouvement sportif.

Les CROS et les CDOS représentent le CNOSF et pourtant ils ne perçoivent aucune subvention à la hauteur des actions qu'ils doivent soutenir : la subvention de fonctionnement CNDS qui est proposée à notre comité est de 13.000 euros, la même somme que l'an passé... Fort heureusement, le Conseil Général nous aide convenablement, autrement notre situation ne serait pas tenable, ce Conseil est menacé de disparition à court ou long terme...

Si du côté du CNDS la situation s'est améliorée au regard des actions que nous menons et du dialogue ouvert avec la DDCS, la suppression du Conseil Départemental est une menace qui persiste. »

Numéro 186, décembre 2008

SPORT EN CRISE ?!

« Qui pourrait penser un instant que le sport ne sera pas touché par la crise ? Il l'est déjà et il le sera encore si l'Etat continue de vouloir l'abandonner peu à peu au secteur privé qui a d'autres sujets de préoccupations à l'exemple de la Grande Bretagne, voir article sur les JO de Londres).

Ce faisant, ce serait une nouvelle erreur dans une période où notre société aura besoin de toute l'énergie du secteur associatif pour répondre aux multiples besoins qui vont voir le jour, s'ajoutant à ceux existants. Le sport est un élément important pour continuer à créer un lien social et de solidarité, on ne le sait que trop bien.

Toutefois, si on est face à une crise économique sans précédent par son importance, selon les analystes : on est aussi face à une crise de société. Cette dernière est encore plus inquiétante car c'est la fin d'un cycle, d'un système qui vient de montrer ses limites.

On est en 2015 et tout s'est accéléré et aucune solution n'a été trouvée, on attend toujours la croissance...

Numéro 200, mars 2010

VANCOUVER OU LA GLORIEUSE INCERTITUDE DU SPORT

« La France avec un total de 11 médailles égale son dernier record, elle figure donc toujours parmi les grandes nations des Jeux d'hiver... Que voulez-vous, les jeux sont une compétition, entre toutes qui galvanise toutes les énergies et réserve à chaque fois bien des surprises. On compte toujours sur des valeurs « sûres » et ce sont d'autres qui tirent leur épingle du jeu...La compétition à ce niveau demande du physique et du mental, ce dernier, pour ce type de compétition est primordial. Le public juge souvent hâtivement des athlètes qui ont de brillants palmarès et qui ratent les jeux, c'est injuste au regard de tous les sacrifices qu'ils font pour se préparer. Oui, mesdames et messieurs et vous les sportifs du W.E., il existe un paramètre qui rend les compétitions si passionnantes : **c'est la glorieuse incertitude du sport !!** Sans elle, quel intérêt aurait-on à assister à une compétition, où tout, ou presque serait joué d'avance.

C'était une réponse à des critiques souvent très excessives.

Remboursements des frais des bénévoles

Les remboursements doivent être justifiés par des ordres de mission ou de représentation, ils sont considérés exceptionnels et ne doivent pas être systématiques, sauf cas particulier à bien définir.

Il est important de rembourser des frais réels et pas forfaitaires, surtout si les montants s'avéraient supérieurs à la réalité, le bénévole risquerait

d'être alors considéré comme un salarié. Les justificatifs doivent être conservés pendant 3 ans.

Pour les remboursements liés à l'utilisation d'un véhicule personnel il est d'usage d'appliquer le barème kilométrique publié annuellement par l'administration fiscale pour 2015 / 0,306 euros/km véhicule automobile quel que soit sa

puissance, 0,119 euros/km scooter et moto. Le véhicule utilisé est censé appartenir personnellement au bénévole ou conjoint.

Il est aussi possible de faire abandon du remboursement des frais à l'association, disposition qui permet au bénévole de déduire le montant de ses revenus imposables, cette dépense étant assimilée à un don.



Protection des données personnelles des adhérents

Quelles que soient les raisons, une association ne peut pas communiquer la liste de ses adhérents, c'est absolument confidentiel (Conseil d'Etat, arrêt Solano du 28 mars 1997).

Cet arrêt à force de loi, elle s'oppose ainsi à toutes exigences d'une collectivité qui par

exemple la demanderait à l'occasion d'une demande de subvention.

Il est possible de demander : le nombre d'adhérents, l'origine géographique (commune et hors commune) leur âge, leur genre (masculin et féminin) sans précision des noms et

adresses.

Même s'il est rare qu'une collectivité ignore ce droit de confidentialité, il existe des cas rares où une telle demande a pu être formulée, c'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a pris un arrêt en 1997.



La règle des 4 P

Un petit rappel d'une règle que toute association se doit de connaître, ce qui n'est pas du tout avéré.

Elle consiste à fixer les limites entre une activité lucrative et celle qui ne l'est pas, normalement celle d'une association ne doit pas entrer en concurrence avec une entreprise.

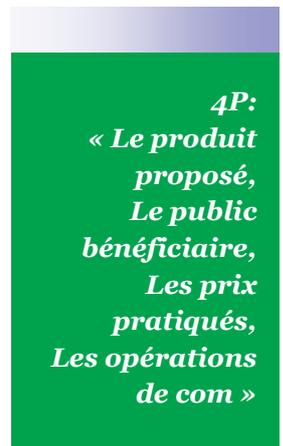
L'activité doit être examinée au

regard de quatre critères par ordre décroissant :

- Le produit proposé.
- Le public bénéficiaire.
- Les prix pratiqués.
- Les opérations de communication réalisées.

Les deux premiers critères sont souvent assez déterminants pour reconnaître l'utilité sociale de l'activité. Une association peut avoir des activités lucrati-

ves qui ne doivent pas dépasser les 60.540 euros par an en 2015 en étant exonérée des impôts commerciaux ; sont exclues de ce plafond les recettes de six manifestations annuelles de soutien autorisées qui ne doivent pas être habituelles ou saisonnières, aucun plafond n'est donc prévu actuellement pour ce type de manifestation dites de soutien.



Rémunération des bénévoles

Sous réserve de respecter l'instruction fiscale BOI 4 H-5-06 du 18 décembre 2006 qui garantit : une gestion des finances transparente, un fonctionnement démocratique, une rémunération proportionnée au travail fourni, la rémunération est autorisée, elle est cependant plafonnée à 3/4 du

Smic.

Lorsque les ressources financières de l'association sont supérieures à 200.000 euros, hors subventions publiques et seulement dans ce cas, un ou plusieurs (3 maximum) peuvent bénéficier d'un salaire plus important en fonction des

ressources des trois dernières années.

Nos lecteurs peuvent penser que ce dernier chapitre ne concerne pas leurs associations, pourtant il en existe qui ont les moyens pour verser des salaires à des dirigeants en toute légalité.



« il s'agit de pouvoir mettre en commun des moyens financiers pour réaliser un projet [...] par nature et de trouver des subventions adaptées aux besoins de réalisation. »

Les fonds de développement associatif

Ils ont été prévus par l'article 68 de la loi ESS du 31 juillet 2014. En résumé, il s'agit de pouvoir mettre en commun des moyens financiers pour réaliser un projet important par nature et de trouver des subventions adaptées aux besoins de réalisation.

Pour ce faire, l'idée la plus simple est de savoir que l'on peut envisager de créer un compte bancaire commun à plusieurs associations qui y apportent des fonds propres, sans créer pour autant une entité juridique autonome. L'une des asso-

ciations peut ouvrir ce compte spécifique avec un intitulé propre, par exemple : « Nom de l'association-fonds territoriaux », plusieurs mandataires pouvant disposer de la signature.

On peut dire que le but est de parvenir à mettre en place « un club d'investissement ». On voit bien que c'est une incitation à développer et à expérimenter des collaborations financières entre associations avant d'en arriver à un outil indépendant et durable.

Cette idée n'est pas neutre et se veut innovante à l'échelon d'un territoire, le but étant de faire naître une nouvelle manière de penser des projets et d'éviter les doublons de financements pour des mêmes buts.

Le seul problème c'est de savoir si, par exemple, les associations sportives peuvent adhérer à un nouveau concept par rapport à l'espace géographique, de projets qui demandent sans doute des moyens importants et d'éviter ainsi l'effet redouté du « saupoudrage ».

« Le code du sport est modifié par l'introduction du nouvel article ... »

Déclaration des manifestations sportives

Désormais et à compter du 16 février, la déclaration des manifestations sportives se déroulant sur la voie publique à l'intérieur du territoire d'une commune doit être adressée au Maire et plus à la préfecture.

Le code du sport est modifié par l'introduction du nouvel

article L.331-8-1 dans le cadre de la simplification et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.

Rappelons que ce type de manifestation sportive (essentiellement des manifestations cyclistes ou pédestres)

ne comportant pas la participation de véhicules à moteur, est soumis à une procédure d'autorisation ou de déclaration régie par les articles R. 331-6 et du code du sport qui feront l'objet prochainement de modifications.

L'Equipe en perte de vitesse

Ce seul quotidien consacré au sport ne cesse depuis 2010 de voir ses ventes chuter passant de 302.158 à 219.955, soit une baisse de 27%.

Pour stopper cette descente, Cyril Linette, directeur du sport de Canal+, a été appelé pour prendre la direction du journal, il aura pour mission

d'accélérer la transformation et le développement du journal.

Cette mission sera difficile dans un contexte où la presse écrite a du mal face au web et les nombreux sites gratuits.

Certains ont beau prédire la chute de cette presse écrite qui traverse une crise, mais l'idée que l'on puisse s'en passer est une idée absurde. Il faudra

toujours des professionnels pour traiter l'information, pour la raconter, la décortiquer et l'analyser, autant dire que Twitter pourrait remplacer un jour le New York Times... C'est comme les livres, il faudra bien des plumes pour les écrire, il faut donc que la presse s'adapte comme déjà certains journaux ont su le faire.

Roland Garros : Suite du feuilleton sans fin

La ville de Paris s'impatiente, la Fédération Française de Tennis s'inquiète et le gouvernement préconise une nouvelle et rapide étude pour explorer la voie de la couverture de l'autoroute « en parfaite cohérence et complémentarité avec les

activités du jardin botanique ».

Le problème devra être réglé rapidement et avant que soit annoncée la probable candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024. En effet, le Premier

Ministre, Manuel VALLS, a en outre précisé qu'il s'agissait « d'un révélateur de la capacité de la France à faire aboutir des projets stratégiques et emblématiques.... ».



L'EQUIPE

Vivre ensemble

À la suite des événements tragiques du mois de janvier, l'Usep a choisi de valoriser son action qui est au cœur de toutes ses rencontres sportives : « **le vivre ensemble** ».

Trois actions ont déjà été lancées :

- Eduquer à la laïcité
- Eduquer aux valeurs de la République
- Eduquer à la culture de l'engagement et à la culture du jugement

Ce dernier axe nous semble

important puisqu'il s'adresse à la réflexion des enfants. Il s'agit d'un travail participatif qui se traduira par l'édition d'un recueil de dessins et de textes d'enfants déclinant le concept du « vivre ensemble », travail qui sera réalisé à l'issue de temps de débat avec les enfants.



Après la gloire, l'enfer

C'est ce qui arrive à Lance Armstrong qui vient d'être condamné par le tribunal de Dallas à verser la somme de 10 millions de dollars à SCA Promotions, une compagnie d'assurance de laquelle il recevait des primes à chaque victoire dans le Tour de France.

Diverses procédures à l'encontre de ce coureur sont en cours, la plus importante est celle qui l'oppose au gouvernement Américain pour la période 1998-2004 quand il courait sous le maillot de l'US Postal. Il lui est réclamé le remboursement de 40 millions de dollars et de dommages inclus, soit au total 100 millions de dollars, alors que c'est le chiffre de la fortune estimée de Lance Armstrong.

On notera du reste que le Texan a déjà dû vendre son jet privé et sa luxueuse villa d'Austin. Si le procès va à son terme que lui restera-t-il ? Ses sponsors l'ayant abandonné, triste fin pour un sportif dont le président des Etats-Unis, George W. Bush avait fait un symbole de l'Amérique...

Suite : UCI le rapport salvateur

L'Union Cycliste Internationale attendait avec impatience la publication du rapport qu'elle s'était commandé... du moins commandé à la commission qualifiée « d'indépendante ».

Hormis l'UCI, aucun partenaire n'attendait de nouveautés ou de préconisations. Il s'agissait d'enquêter sur les pratiques liées au dopage et sur l'attitude des dirigeants. Rappelons qu'en 2000, le président Hein VERBRUGGEN avait été convoqué par la justice française pour « l'affaire Festina » et qu'il en conserve un mauvais souvenir et une rancœur tenace.

Que ce soit Hein VERBRUGGEN ou son successeur (choisi) Pat Mac QUAIID, nous savons qu'ils ne se sont souciés que de l'aspect économique en transformant le cyclisme traditionnel en cyclisme affairiste sans se soucier du dopage et de la santé des coureurs. Ils ont couvert des dérives illustrées par la carrière de Lance

AMSTRONG et de bien d'autres dont les noms sont aujourd'hui oubliés. N'est-ce pas Monsieur Floyd LANDIS ?

Lance AMSTRONG qui aurait l'outrecuidance de négocier une réduction de peine (il est suspendu à vie, toutes disciplines confondues) pour participer à des triathlons et revenir sur les routes du Tour, avec 24 heures d'avance, pour collecter des fonds pour une fondation.... Comment va réagir l'UCI ? Silencieusement jusqu'à présent. Alors que la Société du Tour de France est outrée.

En conclusion de ce fameux rapport, le nouveau président, Brian COOKSON, dont on apprécie de plus en plus les prises de position souhaiterait qu'Hein VERBRUGGEN démissionne de son poste de président d'honneur de l'UCI !

Faut-il aussi rappeler que le cyclisme est organisé de telle manière qu'il n'y a pas « de montée ou de descente ». Pour être en « World Tour », il suffit d'acheter sa licence.... fort chère.



Lance Armstrong



UECT : Assemblée générale à Ivry sur Seine

Après le Luxembourg en 2014, c'est en France et à Ivry Sur Seine, que l'Union Européenne de Cyclotourisme a tenu son assemblée générale le samedi 14 mars. Les pays membres se débattent dans des règlemen-

tations contradictoires et complexes tandis que l'Ukraine, à qui a été confiée la Semaine Européenne de Cyclotourisme 2015, s'interroge sur la présence d'européens de l'ouest.... Les dirigeants ukrainiens ont ce-

pendant pris beaucoup de précautions et font preuve de beaucoup d'attention dont une entrée facilitée sur leur territoire.



Jeux Olympiques 2024 : La candidature de Paris fait son chemin

« Sans anticiper sur une décision et, après tous ces efforts, le mouvement sportif ne comprendrait pas que le projet n'aboutisse pas à une candidature .»



Anne Hidalgo

Madame HIDALGO, Maire de Paris, a reçu le rapport de faisabilité présenté par Bernard Lapasset et semble désormais être en faveur du dossier bien que membre du comité de soutien de l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025.

Le budget des Jeux serait inférieur à la somme de 4,5 milliards d'euros. Le dossier de candidature potentielle de Paris a été évalué à 60 millions d'euros réparti sur deux années, il serait financé par 1/3 de fonds publics, 1/3 de fonds privés, 1/3 de financement participatif (campagne lancée en juin). Ce dernier tiers s'adresse tout particulièrement aux franciliens et plus précisément aux entreprises.

Avant de se prononcer définitivement, Madame HIDALGO consultera le Conseil de Paris en avril, auparavant la candidature aura été présentée aux 20 maires d'arrondissement. Si Madame HIDALGO a complètement changé d'avis, elle a quand même tenu à préciser qu'elle fera connaître sa déci-

sion au plus tard fin juin, elle ne veut pas agir sur « un coup de tête », fort heureusement...

Il faudra aussi tenir compte de la possible ou probable candidature de Paris à l'Exposition Universelle de 2025 alors et les plus prudents rappellent que les partenaires privés n'ont pas le potentiel pour aider au financement des deux événements.

Sans anticiper sur une décision et, après tous ces efforts, le mouvement sportif ne comprendrait pas que le projet n'aboutisse pas à une candidature.

Paris aura à composer avec Hambourg dont l'annonce de candidature vient d'être officialisée par le Comité Olympique allemand pour 2024 (ou 2028 ?). Hambourg a été préférée à Berlin mais il faudra passer l'épreuve du référendum local, un référendum qui avait été fatal à Munich pour une candidature aux Jeux d'Hiver.

Dans un autre registre, Sébas-

tian Coo, président du comité d'organisation des Jeux Olympiques de Londres 2012 serait prêt à s'investir sur notre dossier, il faut rappeler que ce dernier fut un atout majeur pour Londres.

Donc cet athlète pourrait pallier à notre difficulté d'avoir dans nos rangs une personne de sa qualité, il a déclaré : *Mon conseil pour Paris est le même que celui que je pourrais donner à n'importe quelle ville. Il faut vraiment, fondamentalement, être capable de répondre à la question : « Pourquoi voulons-nous les Jeux » et pas simplement « Comment allons-nous organiser ».*

Donc nous pourrions mettre à profit ce conseil gratuit au cas ceci nous aurait échappé... Ensuite les autres conseils ne seront pas gratuits, on peut sans douter. On espère tout de même que les personnes qui seront en charge de notre candidature sauront aussi avoir des idées novatrices et déterminantes pour espérer convaincre le CIO.

Qatar 2022

La Coupe du monde de football devrait normalement se tenir de fin novembre à fin décembre, au lieu d'être traditionnellement en Été en raison du climat pendant cette période au Qatar.

Cette décision quasi-officielle est loin de satisfaire tout le monde, les dirigeants européens en premier lieu, ils ont vite réagi. En première ligne, Frédéric Thiriez, président de l'association des ligues européennes de football professionnel (EPFLI), et président de la ligue de football professionnel

(LFP), il a déclaré : « Si elle est confirmée, c'est la pire solution pour les championnats nationaux et européens que j'ai pour mission de défendre. Je vous laisse imaginer ce qui va se passer en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie... On va s'arrêter début novembre après 13 ou 14 journées de championnats. Et on reprendra deux mois plus tard, en janvier. Pendant ce temps-là, les joueurs ne jouent pas, les clubs n'ont plus de recettes, les fans de foot sont privés de compétitions nationales et les télévisions vont

être furieuses et vont demander des ristournes ».

Il convient d'ajouter que la FIFA ne prévoit aucune compensation financière, ce qui explique en grande partie les réactions défavorables, tout cela est d'abord une affaire de « gros sous ». Il existe quand même d'autres raisons pour d'abord, ne pas aller au Qatar au vu de ce que la presse a fait connaître et dont nous avons déjà parlé. On pourra du reste y revenir.



CIO : Vers une révolution culturelle

Il est annoncé un point de l'ordre du jour de la prochaine session du CIO (juillet prochain à Kuala Lumpur) qui devrait faire se retourner, dans

sa tombe, Pierre de COUBERTIN. Il s'agirait d'autoriser « la publicité générique non olympique durant la période des jeux ». Pour ceux qui souhai-

tent une explication de texte, précisons qu'il s'agit des sponsors personnels des athlètes... qui pourraient donc être exhibés sur les podiums.



Football : Mondial féminin 2019 en France

La FIFA vient de confier à la France l'organisation du Mondial féminin de 2019. Si nous ne connaissons pas encore les modalités pratiques, gageons

que ce sera une belle exposition médiatique pour une promotion en relation avec les efforts faits par un groupe de passionnés et de vaillantes

joueuses.

La fédération s'est réjouie de cette attribution.



Dopage : Continuité et déballage

Continuité pour les annonces de résultats positifs (y compris une équipe entière, équipe bulgare d'haltérophilie) et continuité dans les sanctions. Quant au « déballage », il se

poursuit, cette fois en France et avec le rugby après de nombreuses annonces (football en Allemagne, athlétisme en Russie, etc...).

Il ne semble pas que les choses évoluent ce qui conduit l'UNESCO à s'inquiéter... 10 ans après l'adoption d'une charte.



Assemblée générale du CDOS du Val de Marne

Elle s'est tenue le 14 mars à la Maison des Syndicats à Créteil, le quorum toujours redouté a été largement atteint avec 48 comités présents ou représentés sur 60 adhérents.

préfet s'étant excusé selon son droit de réserve pendant une période de campagne électorale, ses services étaient aussi absents.

Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité et la bonne gestion a été appréciée, le commissaire aux comptes n'avait aucune remarque à l'encontre de nos comptes qui ont été certifiés conformes.

Michel Jomin, vice-président du CROSIF, a félicité le CDOS pour la bonne tenue de son assemblée et la présence de nombreux comités. Il a tenu aussi à souligner l'excellent travail fourni par le président LOPES au CROSIF en tant que représentant des CDOS franciliens, et plus encore comme président de la commission Sport Santé de l'Île de France.

Daniel Guérin, Vice-président du Conseil Général, en charge des sports a confirmé le budget 2015 qui avait été voté et dont le Scoop s'était fait l'écho, il a bien entendu gardé la réserve d'usage par rapport aux élections cantonales. Il s'est quand même félicité des excellents rapports qu'il avait entretenus avec le CDOS pendant la durée de son mandat, et plus globalement avec le mouvement sportif départemental.

Cette assemblée revêtait un caractère particulier en raison du 40^{ème} anniversaire de notre comité, des anciens membres avaient répondu à notre invitation pour cet événement : Bernard Toucas, un des deux membres fondateurs du CDOS, Daniel Bruneau, président pendant deux mandats, Roger Baumann vice-président, à l'origine de la création du

Scoop et encore président honoraire, Alain Mérigot qui termina son mandat comme vice-président, Marie-Noëlle Detourbet, Secrétaire Générale, Monique Roussel membre du bureau, Christian Cordier membre du CODIR et Isabelle Raoulx (la fille de Jean-Claude) membre du CODIR

L'assemblée s'étant terminée à 11h30, il était tant d'aller prendre l'apéritif de l'amitié qui fut suivi d'un buffet, les festivités étaient donc ouvertes avec au programme des jeux, des surprises, et les souvenirs en images des quarante années écoulées ravivant la mémoire de celles et de ceux qui avaient contribué à cette belle aventure. La fierté d'y avoir contribué pour certains et le plaisir de voir que cela allait encore continuer au moins pour autant d'années... Même si ce n'est pas du tout certain, mais on restera sur cette belle perspective exprimé par Bernard Toucas.



L'Etat n'était pas représenté, le

Les Echos 94

Promotion du tennis féminin

Madame Véronique Jourdain, présidente de la Commission Féminine pense que le meilleur levier de promotion est de développer des actions privilégiant la convivialité.

La journée féminine a été lancée à l'initiative des clubs, elle permet une approche de la pratique tennis dans un esprit de plaisir du jeu.

Toujours dans le même esprit « les goûters de la commission féminine », c'est un espace d'échange avec les clubs portant sur les bonnes pratiques dans les clubs.

La première rencontre aura lieu le samedi 11 avril.

Cette initiative nous paraît aller dans le bon sens, car le sport au féminin a besoin de se développer par la convivialité tout autant que par la compétition.

Badminton, l'exploit

Brice Leverdez de l'US Créteil a remporté pour la huitième fois consécutive le titre de Champion de France le 1^{er} février à Aire-sur-la-Lys (2) Il confirme ainsi qu'il est plus que jamais, le leader du badminton français à l'issue d'un match en trois sets âprement disputés.

C'est un bel exemple de longévité face aux jeunes talents qui ne manquent pas dans cette discipline très physique.

La VGA Saint Maur fait son cirque ...

Sous ce titre se cache une belle initiative... La VGA organise un stage de cirque pour les enfants, adhérents ou non à la VGA, pendant la deuxième semaine des vacances d'avril, soit du lundi 27 au jeudi 30 avril au stade des Cormeilles.

Au programme, initiation et démonstration : tissus aériens, équilibre sur boule, acrobaties, jonglerie, pyramides...

Renseignements : 01 48 83 44 24, mail : secretariat@vga-fr.org

Site : www.vga-fr.org

La révolution de Paris

Inspiré du sentier décrit dans le livre « La Révolution de Paris » et à l'occasion des 30 ans de la randonnée en petite couronne. Cette marche de 15 km est organisée par Val-de-Marne Tourisme et Loisirs et le Comité de Randonnée Pédestre du Val-de-Marne, elle se déroulera le samedi 11 avril.

Le parcours traversera les villes de Montreuil, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés et Créteil, arrivée à proximité du Lac.

La ballade ponctuée de visites est ouverte à tous les publics, elle est gratuite et il est recommandé de s'inscrire sur :

www.tourisme-valdemarne.com

29^{ème} Internationaux de Gymnastique

Ils se sont déroulés du 21 au 23 mars au Palais Omnisports de Thiais dans le cadre du circuit « Grand Prix », 22 pays étaient représentés aux côtés de la France : Allemagne, Autriche, Brésil, Espagne, Japon, Russie, Ukraine, U.S.A....mondiaux

Cette compétition regroupait les meilleurs individuelles et ensembles séniors comme chaque année.

La France a brillé en obtenant 5 podiums :

- Massues 3^{ème} MOUSTA-FAEVA Ksenija
- Ballons 3^{ème} MOUSTA-FAEVA Ksenija
- Rubans 3^{ème} MOUSTA-FAEVA Ksenija
- Massues et cerceaux l'équipe de France 2^{ème}
- Challenge de la ville de Thiais, France 1^{ère}

Comme d'habitude l'organisation était parfaite et le public a apprécié le spectacle qui lui était ainsi offert. On prépare déjà la 30^{ème} édition.

Euro PN 2014, l'arc méditerranéen

L'amicale Euro Cyclotourisme sous la houlette de son Secrétaire Général, notre ami Alain CHALLANT, membre du CODIR du CDOS 94, a organisé une Randonnée Cyclo Européenne pour la Paix entre les Nations du 20 au 28 septembre 2014.

Il ne s'agit pas d'une compétition, la devise de l'amicale : étant partir ensemble et arriver ensemble qui résume bien la philosophie de l'association.

C'est donc un peloton de 54 personnes, 9 femmes et 45 hommes dont 21 Val de Marne, le doyen né en 1937, Jean-Louis Villerot et la plus jeune, née en 1979, Nadia Rodriguez-Jurano, plus 15 petits nouveaux aux côtés des anciens qui s'est élancé sur les routes de Monaco à Barcelone.

Un grand challenge parcourir 1.015 kilomètres en 7 étapes et 5.774 mètres de dénivelés. L'encadrement était assuré par 11 bénévoles, un grand bravo à tout ce joyeux monde !

Le CDOS était présent :

- 7/03, à Saint-Maur : Championnat IDF de France Elite Haltérophilie—J.Célérier
- 22/03, au Palais Omnisports de Thiais: 29^e Internationaux de Gymnastique : C.Lopès

CDOS 94

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax : 01.48.99.30.21
Courriel : cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, Jessica LOPES et Annick LOUVARD

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...